



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49821>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **26-49821**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : AGEPS/APHP

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : AO 26-03C DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES ACTIFS DE RYTHMOLOGIE ET DISPOSITIFS MEDICAUX ASSOCIES

Description : DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES ACTIFS DE RYTHMOLOGIE ET DISPOSITIFS MEDICAUX ASSOCIES

Identifiant de la procédure : 95f2ee55-88a1-403c-892f-13fd7f567e93

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33100000 Équipements médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : ABBOTT LOTS 7, 12, 15, 18, 21, 25

Description : ABBOTT LOTS 7, 12, 15, 18, 21, 25

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : FRANCE

Ville : Issy-Les-Moulineaux

Code postal : 92442

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : BIOTRONIK LOTS 1, 5, 11, 19, 23, 28, 32

Description : BIOTRONIK LOTS 1, 5, 11, 19, 23, 28, 32

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : FRANCE

Ville : RUNGIS

Code postal : 94528

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le

fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : BOSTON LOTS 3, 8, 17, 24, 29

Description : BOSTON LOTS 3, 8, 17, 24, 29

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Code postal : 78961

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/03/2026

Durée : 46 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 14,857,105 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : MERIT MEDICAL LOT 34

Description : MERIT MEDICAL LOT 34

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : France

Ville : TRAPPES

Code postal : 78190

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/03/2026

Durée : 46 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) :

Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : MEDTRONIC France LOTS 4, 6, 13, 14, 22, 27, 30, 31

Description : MEDTRONIC France LOTS 4, 6, 13, 14, 22, 27, 30, 31

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le

fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : MICROPORT CRM France SAS LOTS 2, 9, 16, 20, 26

Description : MICROPORT CRM France SAS LOTS 2, 9, 16, 20, 26

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Clamart

Code postal : 92140

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : AGEPS/APHP

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : PHILIPS FRANCE LOTS 33 35

Description : PHILIPS FRANCE LOTS 33 35

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Suresnes

Code postal : 92156

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour les lots n° 1 à 15 et n° 31 et 32 (DMI LPPR) : Performances techniques et cliniques : 37% de la note globale Adaptation à l'usage : 18% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 40% de la note globale Pour les lots n° 16 à 30 et n° 33 à 35 (DMI NON LPPR (hors sondes) et DM consommables) : Performances techniques et cliniques : 39% de la note globale Adaptation à l'usage : 21% de la note globale Développement durable : 5% de la note globale Prix : 35% de la note globale

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être

lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 103,316,104 Euro

Valeur approximative des accords-cadres : 103,316,104 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 16,528,252 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 16,528,252 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ABBOTT MEDICAL France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : ABBOTT MEDICAL France SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 16,528,252 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : ABBOTT 2026AGEC260132

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 16/01/2026

Date de conclusion du marché : 17/02/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

Éventail d'offres :

Valeur de l'offre recevable la plus basse : 14,297,503 Euro

Valeur de l'offre recevable la plus élevée : 14,297,503 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 35,743,758 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 35,743,758 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BIOTRONIK FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : BIOTRONIK FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 14,297,503 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : BIOTRONIK 2026AGEC260133

Date de conclusion du marché : 17/02/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 14,857,105 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 14,857,105 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BOSTON SCIENTIFIC S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : BOSTON

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 14,857,105 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : BOSTON 2026AGEC260134

Date de conclusion du marché : 17/02/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 74,463 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 74,463 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MERIT MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : MERIT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 74,463 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MERIT 2026AGEC260136

Date de conclusion du marché : 17/02/2026

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,933,976 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 24,933,976 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 24,933,976 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MEDTRONIC 2026AGEC260135

Date de conclusion du marché : 17/02/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 10,819,175 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 10,819,175 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MICROPORT CRM France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : MICROPORT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 10,819,175 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MICROPORT 2026AGEC260137

Date de conclusion du marché : 17/02/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 359,375 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 359,375 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PHILIPS France

Offre :

Identifiant de l'offre : PHILIPS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 359,315 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : PHILIPS 2026AGEC260138

Date de conclusion du marché : 17/02/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : AGEPS/APHP

Numéro d'enregistrement : 267 500 452 00672

Ville : paris

Code postal : 75005

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : eps-logistique-achats-conso@aphp.fr

Téléphone : 0146691334

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif

Numéro d'enregistrement : 177 500 055 00013

Ville : Paris

Code postal : 75001

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : ABBOTT MEDICAL France SAS

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 398 043 356 00086

Ville : Issy-Les-Moulineaux

Code postal : 92442

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : BIOTRONIK FRANCE

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 307 058 990 00028

Ville : RUNGIS

Code postal : 94528

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

8.1 ORG-0005

Nom officiel : BOSTON SCIENTIFIC S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 329 938 245 00076

Ville : VOISINS LE BRETONNEUX

Code postal : 78960

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003

8.1 ORG-0006

Nom officiel : MEDTRONIC France SAS

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 722 008 232 00224

Ville : PARIS

Code postal : 75014

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005

8.1 ORG-0007

Nom officiel : MERIT MEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 399 728 906 00039

Ville : TRAPPES

Code postal : 78190

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

8.1 ORG-0008

Nom officiel : MICROPORT CRM France SAS

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 477 828 412 00072

Ville : CLAMART

Code postal : 92140

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

8.1 ORG-0009

Nom officiel : PHILIPS France

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 811 847 243 00011

Ville : SURESNES

Code postal : 92156

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 699d6b9c-7bc7-4514-9318-7aa712cbcc9f - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/05/2026 à 13:34

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2026